

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23/06/2021

Délibération n° DE-0022-2021

Objet : Projet de mandat

Le Président propose aux membres de l'assemblée de fixer des orientations pour définir un projet de mandat pour les six années qui viennent.

Le Centre de Gestion construit son action sur l'accompagnement de l'élu local dans sa responsabilité d'employeur avec une conviction affirmée dans la culture du conseil et du service à son attention.

Ces caractéristiques reposent aussi bien sur le statut de l'établissement, dans sa structure et ses compétences, que sur son histoire et les attentes ou besoins auxquels il veut répondre.

Le Centre de Gestion, comme institution de la fonction publique territoriale, inscrit son action dans la durée et, tout en suivant le cours de l'évolution du statut de la fonction publique territoriale, poursuit des orientations qui revêtent une certaine constance dans l'objectif d'améliorer de façon continue l'accompagnement qu'il apporte aux collectivités par les actions qu'il développe, les prestations qu'il propose ou l'optimisation du fonctionnement de ses services.

Il s'est engagé, depuis 2018, dans une modernisation de son organisation et de ses outils de travail qui mérite d'être poursuivie.

Si le Centre de Gestion se doit d'accomplir au mieux ses missions institutionnelles de régulation statutaire, son Conseil d'administration, représentatif de l'ensemble des « élus employeurs » dans leur diversité, est un lieu pertinent d'expression de leurs besoins ou de leurs attentes. Il peut aussi s'appuyer sur des contributions complémentaires.

Une enquête régionale a ainsi été diligentée en début d'année 2020 à l'occasion de l'élaboration du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation pour apprécier, au niveau régional, les attentes des collectivités vis-à-vis des centres de gestion.

Si le rôle des centres de gestion comme acteurs statutaires est bien connu et reconnu, l'enquête a mis en évidence un déficit de connaissance des multiples missions développées par eux en termes de prestations de services comme des marges d'amélioration dans les modalités de prise en compte des demandes des collectivités.

Cette enquête a également souligné l'intérêt d'optimiser le travail des services des CDG, d'adapter leur niveau de service aux demandes qui leur sont adressées et d'encourager le soutien aux collectivités.

Les besoins exprimés au travers de cette enquête portent, à titre principal, sur le développement d'outils d'aide à la mobilité (reconversion, gestion prévisionnelle), un soutien en matière d'organisation des services, le développement d'outils numériques et la promotion de l'attractivité des collectivités.

Les conclusions de cette enquête ont été exploitées pour à la définition des objectifs et du plan d'action inscrits dans le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation que l'assemblée sera appelée à approuver.

Ces conclusions exprimées au niveau régional restent générales mais rejoignent des perceptions partagées par nombre d'administrateurs sur le besoin d'accompagnement d'élus qui, pour beaucoup, découvrent la gestion locale à l'occasion d'un premier mandat et sur le besoin d'agir pour répondre aux difficultés récurrentes de recrutement que rencontrent les collectivités.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 23/06/2021

Par ailleurs, les commentateurs observent un réel mouvement de transformation de la fonction publique conséquence de la loi du même nom qui vient modifier en profondeur nombre d'éléments structurants du statut de la fonction publique.

Le Centre de Gestion veut rester l'interlocuteur privilégié des collectivités pour les questions touchant à la gestion des ressources humaines.

Les collectivités et leurs exécutifs doivent trouver auprès de lui toute l'expertise et toute la confiance dont elles ont besoin.

Le Centre de Gestion ambitionne pour son action :

- Un exercice rigoureux de ses missions qu'elles soient obligatoires ou facultatives,
- L'affirmation de son rôle de tiers de confiance autant pour ses actions de conseil que pour ses activités d'intermédiation,
- L'optimisation de son propre fonctionnement pour l'amélioration continue de la qualité du service rendu,
- L'encouragement de relations de proximité avec les collectivités.

Pour répondre à ces ambitions, l'établissement peut inscrire son action sous plusieurs axes qui constitueront son projet pour les années à venir :

- L'accompagnement renforcé des collectivités,
- Le développement de nouveaux services,
- L'amélioration des services rendus,
- L'optimisation de son organisation,
- Les ressources mobilisées.

Le Président propose ainsi aux membres de l'assemblée de définir les orientations d'un projet de mandat 2021-2026 articulé autour de ces différents axes.

UN ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX RENFORCÉ PAR :

- L'élargissement des horaires de fonctionnement des services du Centre de Gestion pour un accès étendu aux conseillers et techniciens de l'établissement,
- Le développement de rencontres de proximité et l'amélioration de l'information à leur attention incluant la promotion des missions portées ou développées par le Centre de Gestion,
- Les partages et retours d'expériences sur la mise en œuvre des évolutions statutaires découlant de la loi de transformation de la fonction publique (comme par exemple les lignes directrices de gestion, la mise en place des comités sociaux territoriaux ou la mise en œuvre de la négociation collective).

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES A DESTINATION DES COLLECTIVITÉS COMME :

- La mise en œuvre de supports permettant aux collectivités et à leurs exécutifs de satisfaire à leurs obligations procédurales en matière déontologique et éthique, avec notamment la mise à leur disposition de dispositifs de signalement,
- La proposition de conventions de participation à la protection sociale complémentaire pour leur permettre de satisfaire à leur obligation de participation financière au plus tard le 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance et au plus tard le 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé,
- La construction d'une offre de service en matière de conseil en organisation,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 23/06/2021

- Une réflexion sur la proposition d'une offre nouvelle de service dans le domaine de l'accompagnement individualisé des agents dans le domaine social (pour une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée). Cette offre de service pourrait être liée à des actions d'accompagnement liées plus largement à la qualité de vie au travail.

L'AMÉLIORATION DES SERVICES RENDUS AVEC :

- La mise en œuvre de nouveaux e-services (saisine des instances consultatives statutaires, conseil en recrutement, plateforme « guichet unique » pour les collectivités, procédures dématérialisées...),
- La refonte du site internet du Centre de Gestion,
- La mise à disposition d'un extranet carrière et/ou paie pour les collectivités,
- La gestion numérisée des dossiers individuels et la mise à disposition d'un coffre-fort numérique pour les agents des collectivités,
- Une prestation de paie informatisée incluant les nouvelles obligations déclaratives de la DSN (déclaration sociale nominative),
- Une réflexion sur la construction d'une offre renouvelée en matière de santé au travail avec la mise en œuvre projetée d'un nouveau service pluridisciplinaire incluant les domaines de la surveillance médicale et de la prévention des risques professionnels,
- La construction d'une action transversale de gestion prévisionnelle pour favoriser la mobilité (subie ou choisie) des agents ainsi que le recrutement et promouvoir l'attractivité des emplois en collectivité ; l'observation de l'emploi public local, la promotion de l'apprentissage, des actions d'insertion ou de professionnalisation s'intégreront dans cet objectif dans lequel les travaux de l'observatoire régional de l'emploi et de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Aquitaine seront valorisés,
- L'accompagnement technique continu des collectivités dans la mise en application des réformes issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (rapport social unique annuel, lignes directrices de gestion, négociation collective, protection sociale complémentaire, gestion des inaptitudes pour raison de santé, gestion des agents contractuels, ...),
- L'aménagement de services ouverts directement aux agents dans le cadre de missions que le Centre de Gestion peut désormais exercer directement sur leur demande (accompagnement à la mobilité, recours administratifs, information retraites, référent déontologue, ...).

L'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT PAR :

- La poursuite de la modernisation de ses méthodes de travail avec notamment un nouveau plan de transformation numérique et le déploiement d'un outil de comptabilité analytique,
- Une affectation adaptée des moyens de l'établissement sur l'exercice de ses missions. L'établissement est en effet confronté à un accroissement continu de ses missions et charges sans apport équivalent de ressources nouvelles.

LES RESSOURCES MOBILISÉES

Pour atteindre ses objectifs le Centre de Gestion s'appuiera sur l'investissement de son Conseil d'administration, l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs mais conservera et encouragera des approches collaboratives, partenariales ou participatives.

Seront ainsi entretenus et valorisés :

- Les relations directes avec les collectivités,
- Le travail de coopération entre centres de gestion aux niveau régional et national,
- Le partenariat avec l'Association des Maires de la Gironde,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23/06/2021

- Les partenariats avec les acteurs institutionnels (comme le CNFPT, le FIPHFP, la Direction des retraites de la Caisse des dépôts et consignations, Pôle Emploi ou l'Université),
- Le fonctionnement des différentes instances consultatives de la fonction publique territoriale.

Le maintien de relations soutenues avec ses différents interlocuteurs et partenaires permettra au Centre de Gestion d'adapter ses actions tout au long du mandat, action dont les membres du bureau du Conseil d'administration rendront régulièrement compte.

Les missions et les actions du Centre de Gestion, dédiées aux questions de ressources humaines, restent concentrées sur ce qu'il est coutume d'appeler des « fonctions supports » dans l'organisation des collectivités mais il faut garder à l'esprit que celles-ci sont primordiales et essentielles dans le fonctionnement du service public local et l'action de l'établissement profite, in fine, à l'animation de la vie locale.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- Les axes du projet de mandat présenté par le Président.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 23 juin 2021.

Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS



RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **23 JUIN 2021**

PUBLIÉE LE : **23 JUIN 2021**